



Un site internet français réclame le droit de distribuer l'iPhone

Paris, 10 sept. 2009 (AFP) -

Un site internet français de comparaison des offres télécoms, meilleurmobil.com, a annoncé jeudi dans un communiqué qu'il saisissait l'Autorité de la concurrence pour réclamer le droit de distribuer l'iPhone d'Apple.

Le site dit avoir tenté à plusieurs reprises, depuis plus d'un an, de négocier avec la firme à la pomme pour pouvoir vendre en ligne son téléphone multimédia, mais Apple refuse que celui-ci soit commercialisé via des sites internet sans boutiques ("pure players").

"Si nous disposions d'un réseau de distribution physique avec une couverture suffisante, alors on pourrait distribuer l'iPhone", a expliqué à l'AFP le président de meilleurmobil.com Jean-Vital de Rufz, rapportant les arguments avancés par Apple.

Actuellement, le site propose des iPhones avec abonnement, mais au moment de l'achat il renvoie vers le site d'Orange (France Télécom). Sans contrat avec Apple, il dit ne pas pouvoir proposer de prix suffisamment compétitifs ou d'abonnements avec SFR ou Bouygues Telecom.

"Apple a une part de marché, dans les smartphones en France, d'environ deux tiers, cela représente pour nous un préjudice considérable", a-t-il estimé.

Le site a donc saisi l'Autorité de la concurrence "dans le courant de l'été" et dit avoir "bon espoir d'obtenir gain de cause" en se fondant sur la jurisprudence.

L'Autorité de la concurrence avait en effet cassé, en décembre 2008, l'exclusivité de cinq ans dont bénéficiait Orange sur l'iPhone en France, une décision confirmée début février par la cour d'appel de Paris.

ka/mch/db

Afp le 10 sept. 09 à 11 08.

Ref : TX-PAR-BRW18.